

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

### PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
	ERNY	Michel	conseiller
	JAEGY	Sébastien	conseiller
Mmes	RIETH	Florence	conseillère
	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère

**Absents excusés :** M. COMPERE Jean-François (procuration à M. Bringard) - Mme BRECHBIEHL Christiane (procuration à Mme Rothra) - M. LERCH Christophe - WILHELM Marion

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2019
2. Fixation des taux d'imposition
3. Réalisation des travaux 2019
4. Régime indemnitaire
5. Affectation des résultats 2018
6. Subvention aux associations pour 2019
7. Budgets primitifs (général, forêt, RPI)
8. Organisation du RPI
9. Demande d'achat de terrain communal
10. Modification des statuts du syndicat Thur amont
11. Appel des « coquelicots » pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse
12. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
13. Divers

Monsieur le Maire demande le rajout de 1 point à l'ordre du jour :

- Pylône ITAS TEAM.

Le conseil municipal accepte ce rajout.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2019**

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du 22 février 2019.

### **2. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Les bases utilisées pour le calcul de l'impôt sont réévaluées tous les ans par l'administration : une hausse de 2.4 % est prévue pour cette année. Monsieur le Maire précise que l'augmentation due à cette réévaluation des bases entraîne annuellement une légère augmentation des impôts directs pour les contribuables.

Cependant, les taux d'imposition de la commune sont proposés au même niveau qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.42
- Taxe foncière (bâti) : 14.92
- Taxe foncière (non bâti) : 50.92

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le maintien de ces taux.

### **3. REALISATION DES TRAVAUX 2019**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2019 les travaux préalablement identifiés et discutés à savoir :

- La réfection de la rue du Entzenbach pour 54 056 €TTC. Une subvention de 9 009.40 € a été attribuée pour ce chantier ;
- La réfection de la couverture du mur de soutènement de la maison communale pour 2 276 € TTC et pose d'un nouveau grillage pour 1 500 € TTC ;
- Réparation des embrasures des portes d'accès à la mairie pour 2 091 € ;
- Remplacement de deux portes dans la maison forestière pour :
  - 1 309 € pour une porte d'intérieur
  - 2 757 € pour une porte en chêne d'extérieure
- Réparation du tracteur tondeuse utilisé principalement par le football club pour 2 194 €

Ces travaux seront réalisés en fonction des possibilités financières. En effet, le budget 2019 est équilibré par d'importantes recettes de subventions qui sont en attente d'encaissement depuis 2017 pour 14 000 € et 2018 pour 40 000 €.

#### 4. REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers de la mise en place du RIFSEP. Il n'y a donc plus besoin de voter le régime indemnitaire.

#### 5. AFFECTATION DES RESULTATS 2018

#### RESULTATS CUMULES AU 31/12/2018

	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE 2018	Chiffre pour affectation du résultat	N° du chapitre à affecter
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>				
Investissement	- 75 115.22	- 86 489.59	<b>86 489.59</b>	001 dépense et 1068 recette
Fonctionnement	135 051.85	135 051.85		
Total I	59 936.63	<b>48 562.26</b>	<b>48 562.26</b>	002 recette
<i>BUDGET FORET</i>				
Investissement	25 844.55	- 19 364.14	<b>19 364.14</b>	001 dépense et 1068 recette
Fonctionnement	27 240.00	119 254.94		
Total II	53 084.55	<b>99 890.80</b>	<b>99 890.80</b>	002 recette
<b>TOTAL GENERAL</b>	113 021.18	<b>148 453.06</b>		

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'affectation des résultats.

#### 6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour faire face à la baisse des effectifs scolaires, les communes de Husseren-Wesserling et de Mitzach ont organisé un regroupement scolaire à la rentrée 2018/2019.

Ce regroupement scolaire après 6 mois de fonctionnement correspond parfaitement à la demande et au besoin des parents d'élèves, des municipalités et du corps enseignant.

Pour la rentrée 2019/2020 les deux municipalités mettront en place un RPI géré par un syndicat intercommunal scolaire.

Trois délégués de chaque conseil municipal représenteront les communes auprès du syndicat scolaire.

Pour la commune de Mitzach les délégués du conseil municipal seront :

- Monsieur Bernard FRANCK, Maire
- Monsieur Pierre GUILLEMAIN, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Monsieur Sébastien JAEGY, conseiller municipal

## 7. BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs ci-dessous :

### **Budget général :**

Investissement	:	dépenses	176 097.90
recettes			176 097.90

Fonctionnement:		dépenses	292 450.00
Recettes			292 450.00

### **Budget forêt :**

Investissement	:	dépenses	38 064.14
recettes			52 572.14

Fonctionnement	:	dépenses	74 638.00
recettes			172 565.80

Le détail des budgets est présenté ligne par ligne en recette et dépense.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le vote des budgets.

## 8. ORGANISATION DU RPI

Dans sa délibération du 22 février 2019, le conseil municipal a décidé la création d'un RPI avec la commune de Husseren-Wesserling.

L'organisation de ce RPI est prévue « avec direction unique à Husseren-Wesserling ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la précision de ce RPI.

## 9. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la demande de M. Knibiely Philippe pour l'achat du terrain au rue Baechel, terrain communal, sur lequel il a eu un permis.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de En vue de la préparation du budget primitif pour 2019, différents travaux ont été discutés et identifiés :

- La réfection de la rue du Entzenbach pour 54 056 €TTC. Une subvention de 9 009.40 € a été attribuée pour ce chantier ;
- La réfection de la couverture du mur de soutènement de la maison communale pour 2 276 € TTC et pose d'un nouveau grillage pour 1 500 € TTC ;
- Réparation des embrasures des portes d'accès à la mairie pour 2 091 € ;
- Remplacement de deux portes dans la maison forestière pour :

- 1 309 € pour une porte d'intérieur
  - 2 757 € pour une porte en chêne d'extérieure
- Réparation du tracteur tondeuse utilisé principalement par le football club pour 2 194 € (montant des pièces à remplacer, la main d'œuvre est assurée par M. Francis Jaegy, qui par sa compétence et sa disponibilité pour la collectivité, rendra un service considérable à la commune)
  - Travaux de réhabilitation du chauffage à l'église pour 4 800 € ;
  - Création d'un jardin du souvenir pour 1 500 €.

Ces travaux seront réalisés dans la mesure des possibilités financières.

#### **10. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT THUR AMONT**

Dans le cadre du renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à la consultation organisée par le centre de gestion du Haut-Rhin en 2019.

#### **11. APPEL DES COQUELICOTS POUR L'INTERDICTION DE TOUS LES PESTICIDES DE SYNTHÈSE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association REST qui a été créé dans l'objectif de la sauvegarde de la maternité de Thann. Un don de 100 € sera allouée à cette association.

#### **12. OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Le défibrillateur actuellement installé au niveau du bâtiment mairie-école sera déplacé vers la salle des fêtes. Une récente réglementation impose la présence d'un défibrillateur dans un bâtiment recevant du public.

La date pour la journée citoyenne de travail a été fixée au **18 mai 2019**.

Monsieur le Maire fait part de plusieurs remerciements à l'attention de l'équipe municipale pour la fête des personnes âgées, pour la distribution des sapins de Noël ainsi que pour la participation financière de la commune pour la cérémonie du 11 novembre organisée par le Souvenir Français.

Monsieur le Maire informe officiellement l'équipe municipale qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales de 2020.

Il souhaite vivement que dans les douze mois à venir des candidats à la mairie se dégagent et se présentent à prendre la relève.

Après 31 années d'engagement au sein de la commune, il juge important pour la démocratie de passer le relais.

Monsieur Pierre Guillemain annonce également qu'il ne briguera pas un nouveau mandat en 2020.

Séance levée à 22h15.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	

BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	Absente excusée (procut
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	Absent excusé
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
RIETH	Florence	Conseillère Municipale	Absente excusée (procuration à M. Jaegy)
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	Absente excusée (procuration à M. Guillemain)
WILHELM	Marion	Conseillère Municipale	Absente excusée